



**Arrêté préfectoral  
portant inscription au titre des monuments historiques de l'aqueduc Saint-Clément  
situé sur les communes de MONTFERRIER-SUR-LEZ (Hérault), MONTPELLIER (Hérault)  
et SAINT-CLEMENT-DE-RIVIÈRE (Hérault)**

Le Préfet de la région Occitanie,  
préfet de la Haute-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;  
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
Vu l'arrêté en date du 9 mars 1954 portant inscription parmi les monuments historiques de l'aqueduc des Arceaux ou de Pitot situé entre le pont du Château d'eau du Peyrou et le réservoir des Arcades à Montpellier (Hérault) ;  
Vu l'arrêté en date du 19 août 1994 portant inscription parmi les monuments historiques du pont-aqueduc dit « arceaux sur la Lironde » de l'aqueduc Saint-Clément, sur la totalité de sa section sur arcades au-dessus de la rivière Lironde et de la route départementale n°112E, à Montferrier-sur-Lez et Saint-Clément-de-Rivière (Hérault) ;  
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 1er juin 2021 ;  
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'aqueduc Saint-Clément situé sur les communes de MONTFERRIER-SUR-LEZ (Hérault), MONTPELLIER (Hérault) et SAINT-CLEMENT-DE-RIVIÈRE (Hérault) présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la rareté de ce type d'ouvrage datant de l'époque moderne et témoin historique des grands travaux d'aménagements urbains en matière d'approvisionnement des eaux au XIX<sup>e</sup> siècle d'une ville jusqu'en milieu rural ;

**ARRÊTÉ :**

**ARTICLE 1er** : Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité l'aqueduc et tous les éléments faisant partie du système d'adduction d'eau et des aménagements de la source du Lez, situé sur les communes de MONTFERRIER-SUR-LEZ (Hérault), de MONTPELLIER (Hérault) et de SAINT-CLEMENT-DE-RIVIÈRE (Hérault), suivant les plans annexés :

Pour les parties visibles sur les parcelles cadastrées suivantes :

- sur la commune de MONTFERRIER-SUR-LEZ (Hérault) sur les parcelles AD16, AD59, AE32, AE55, AN51, AP72, AS149, AS127, AZ108, AZ124, AY12, AY13, AY14 et AY32 ;
- sur la commune de MONTPELLIER (Hérault) sur les parcelles AB224, AC213, AD76, AD110, BX255, KL244, KL595, KL911, KL912, KP6, KR344, KR566, KR574, KR578, KR580, KS59, KS177, KS511, KT356, KT9, KT82 (allée Fragonard), MS4, MY356, MY357, MY476, MY489, MY732, MY734, MY789, MY795, MY796, MY797, MY805, MY806, MY814, MY815, MY818, MY905, TD144, TD145, TE42, TM3, TM7, TN7 et TN47 ;

- sur la commune de SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE (Hérault) sur les parcelles AC5, AC6, AD3, AE5, AH4, AI6, AI18, AI22, AV23, AV28, AW118, AW119, AX15, AX33, AY4, AY19, AY25, BL2, BL6, BL19, BO46 ;

Pour les parties enterrées sous les parcelles relevant du domaine public non cadastrées suivantes :

- sur la commune de MONTFERRIER-SUR-LEZ (Hérault) chemin du Val de la Lironde, rond-point de la D112, allée Olympe de Gouges, chemins des Tennis, du Pouget, impasse de la Grand Font, montée des Picadous, chemins Neuf (D127E3), de la Font du Château, Notre-Dame, de la Calade, de l'Ayres des Masques, de la Pinède, du Pioch de Baillos ;
- sur la commune de MONTPELLIER (Hérault): rue de la Font-Froide, impasse de la Blanquette, rue de la Lironde, boulevard de la Lironde, route de Ganges (D986), rues André Boulloche, René Etiemble, du Professeur Maximilien Nguyen-Phong, de la Croix de Lavit, Saint-Priest, avenue Ernest Hemingway (D127), avenue des Moulins, D65, rues Jean Bart, Auguste Bérard, de la Goélette, de la Frégate, avenue du Professeur Louis Ravas, rues Edmond Lautaurd, Paul Rimbaud, Vélasquez, avenue Saint-Clément, rues Croix de las Cazes, de las Sorbes, de Clémentville, avenue de Lodève, boulevard des Arceaux ;
- sur la commune de SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE (Hérault): D112, rond-point au croisement de la D112 et de la D145, rue du Ravin d'Embarre, Allée des Lavandins, Avenue du Lez, Mas de Fournel ;

Celui-ci appartient à la COMMUNE DE MONTPELLIER, identifiée sous le n° SIREN 213 401 722, par acte passé antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

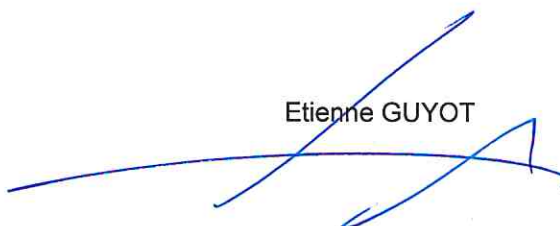
**ARTICLE 2** : Le présent arrêté complète les arrêtés du 9 mars 1954 et du 19 août 1994.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, aux maires des communes concernées, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

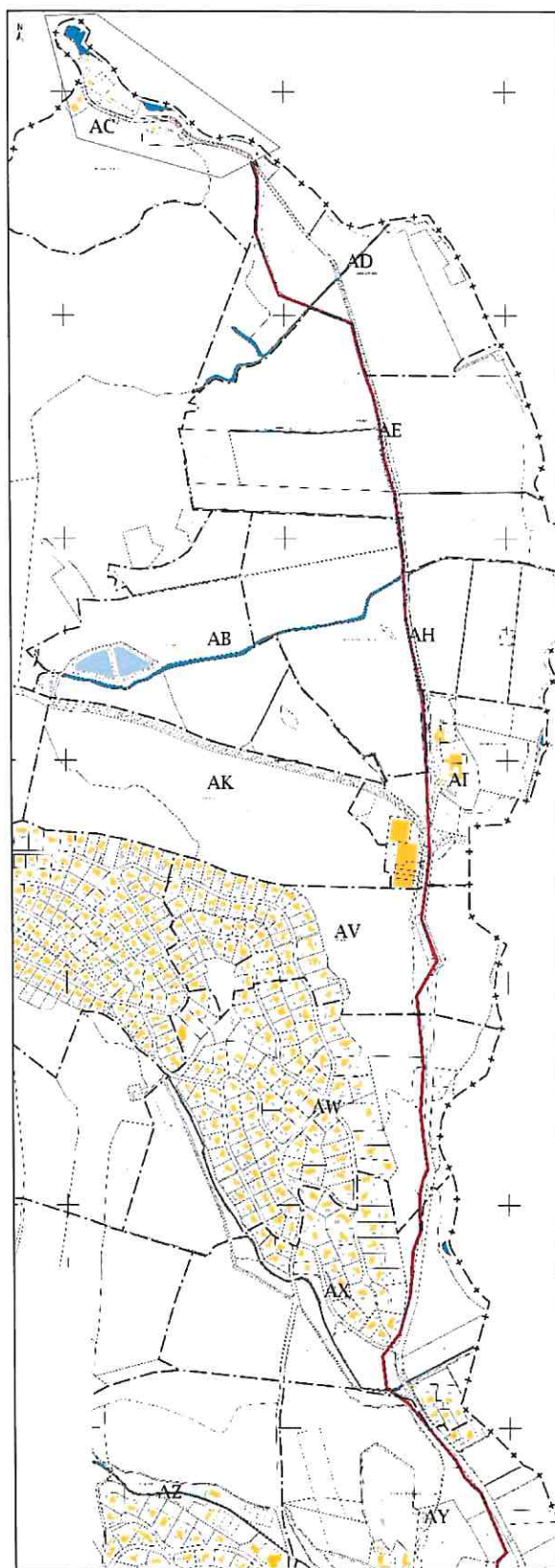
**ARTICLE 4** : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 22 JUIL. 2022

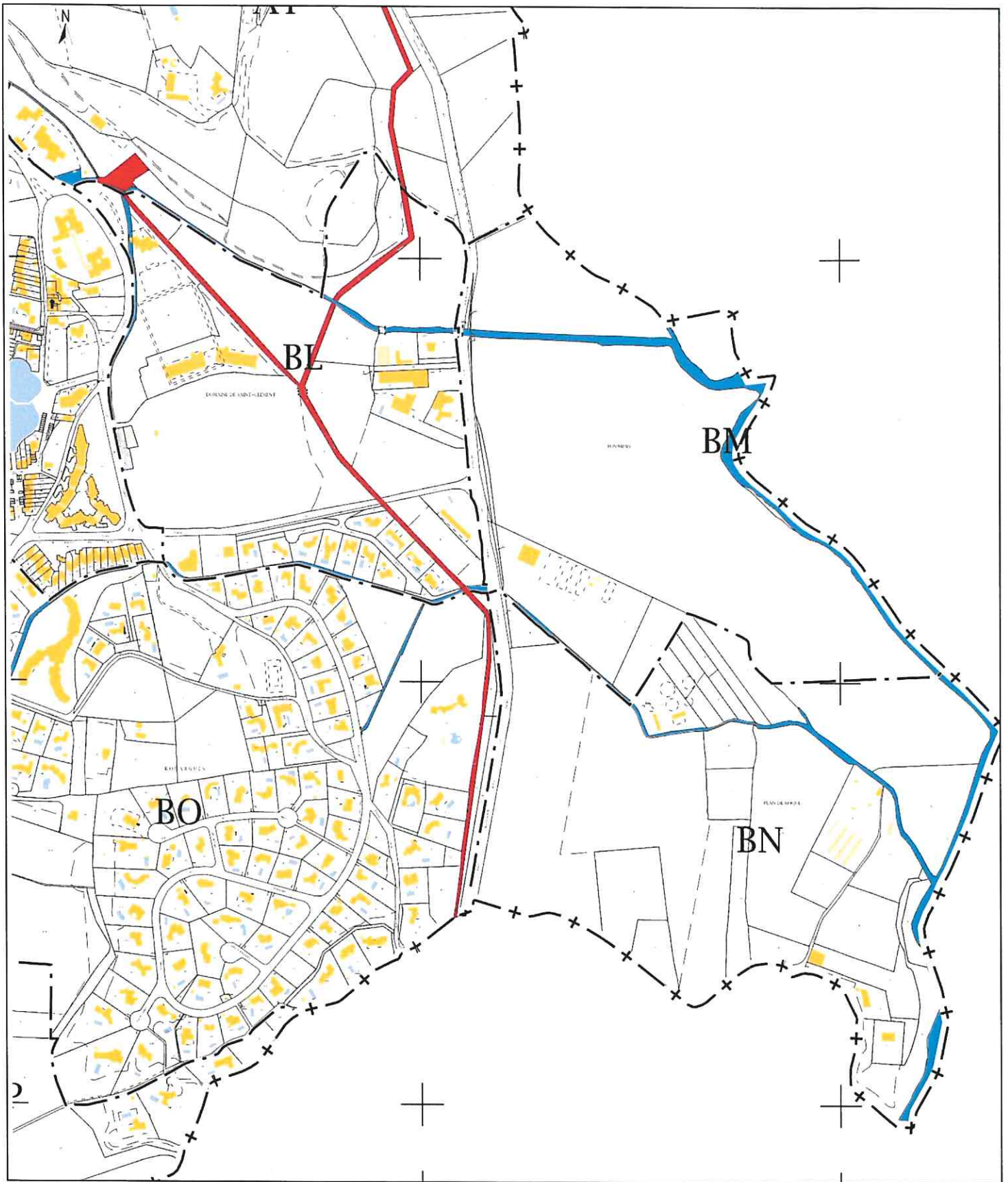
Etienne GUYOT



Plans annexés à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques  
de l'aqueduc Saint-Clément situé sur les communes de MONTFERRIER-SUR-LEZ (Hérault), MONTPELLIER  
(Hérault) et SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE (Hérault)

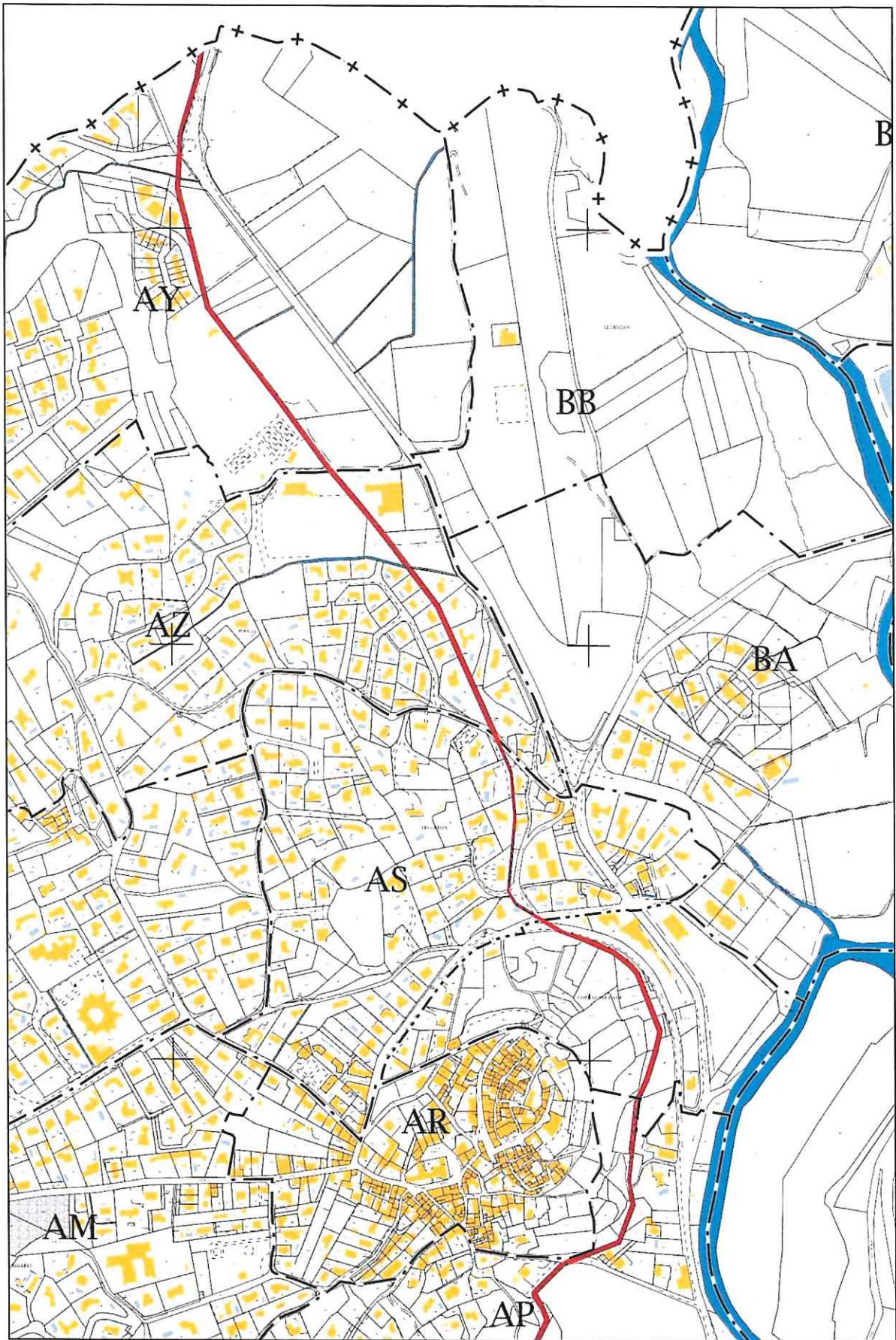


*Branche du XIX<sup>e</sup> depuis les sources du Lez jusqu'au réservoir de jonction de la commune de Saint-Clément-de-Rivière*

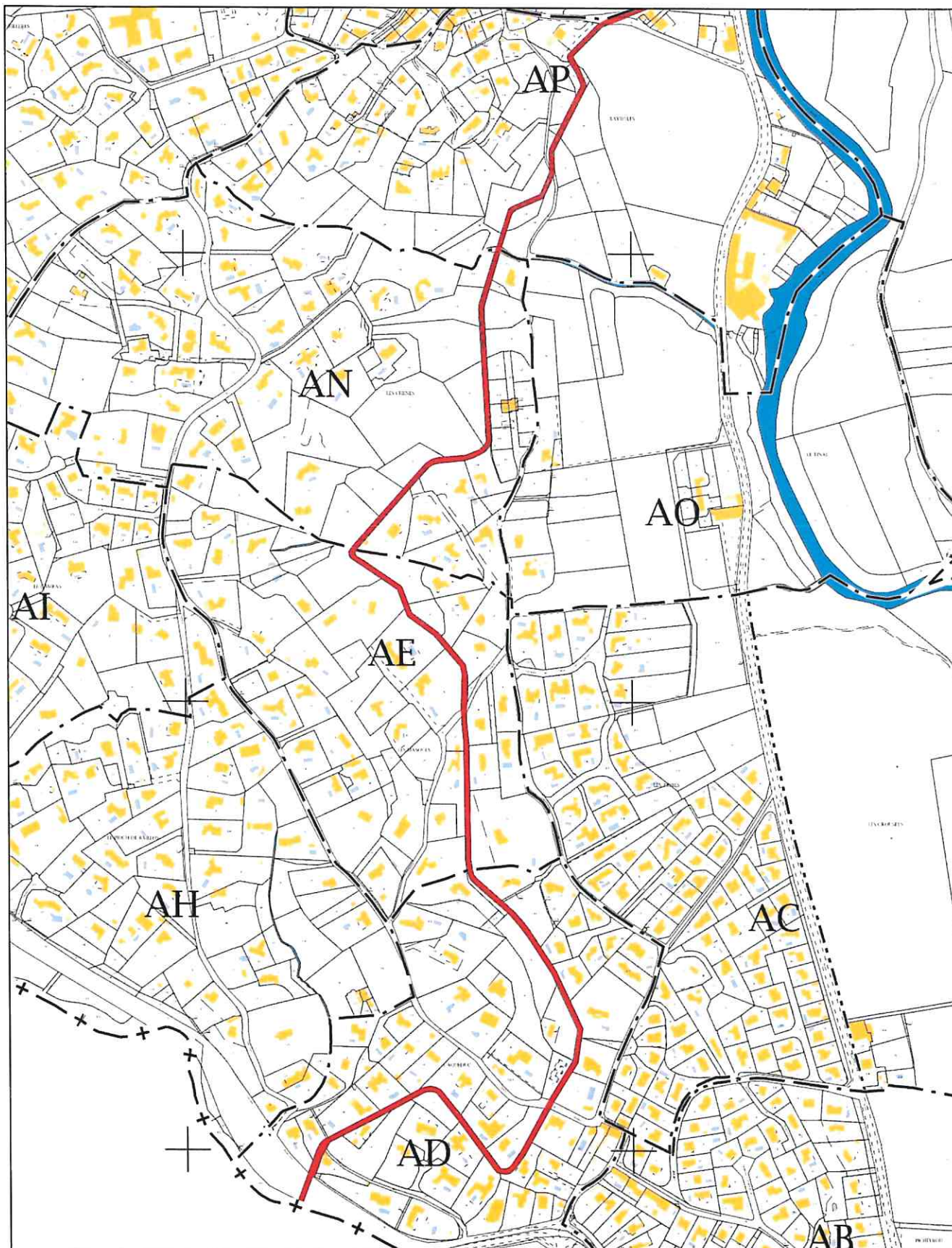


*Branche du XVIII<sup>e</sup> jusqu'à la limite communale de Saint-Clément-de-Rivière*

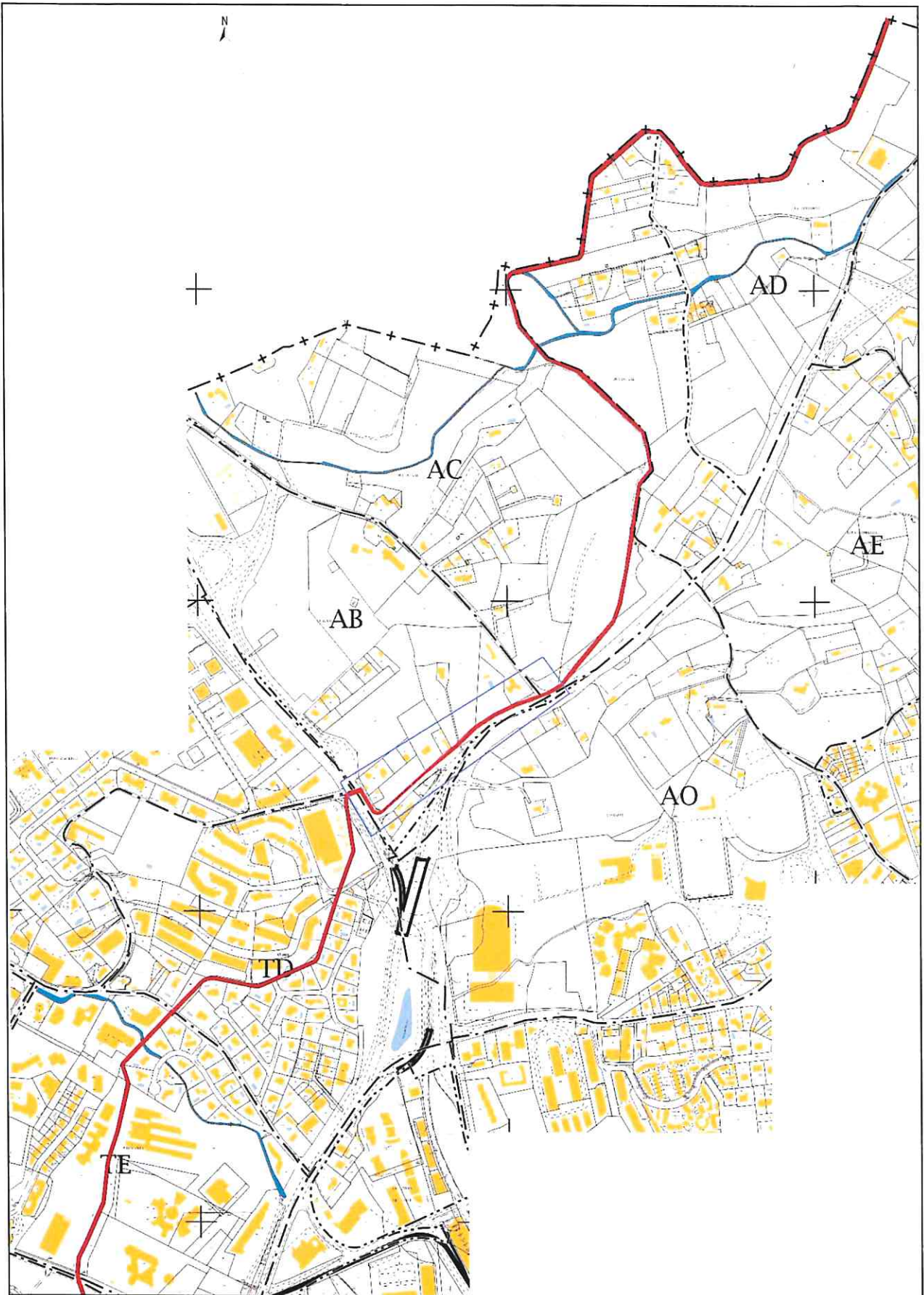
22 JUL. 2022



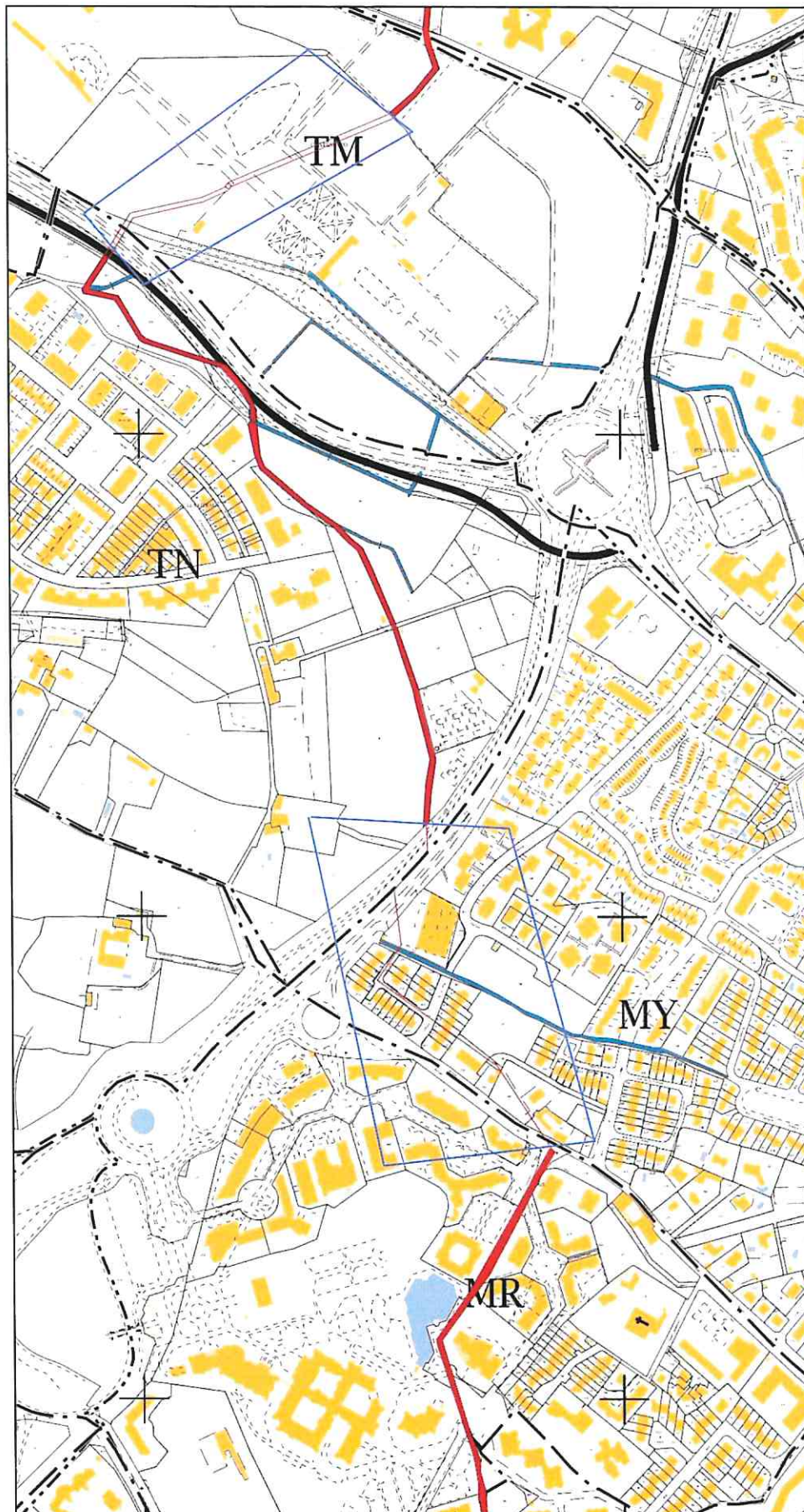
*Parcours sur la commune de Montferrier-sur-Lez jusqu'à après le contournement du village*



Parcours sur la commune de Montferrier-sur-Lez après le contournement du village



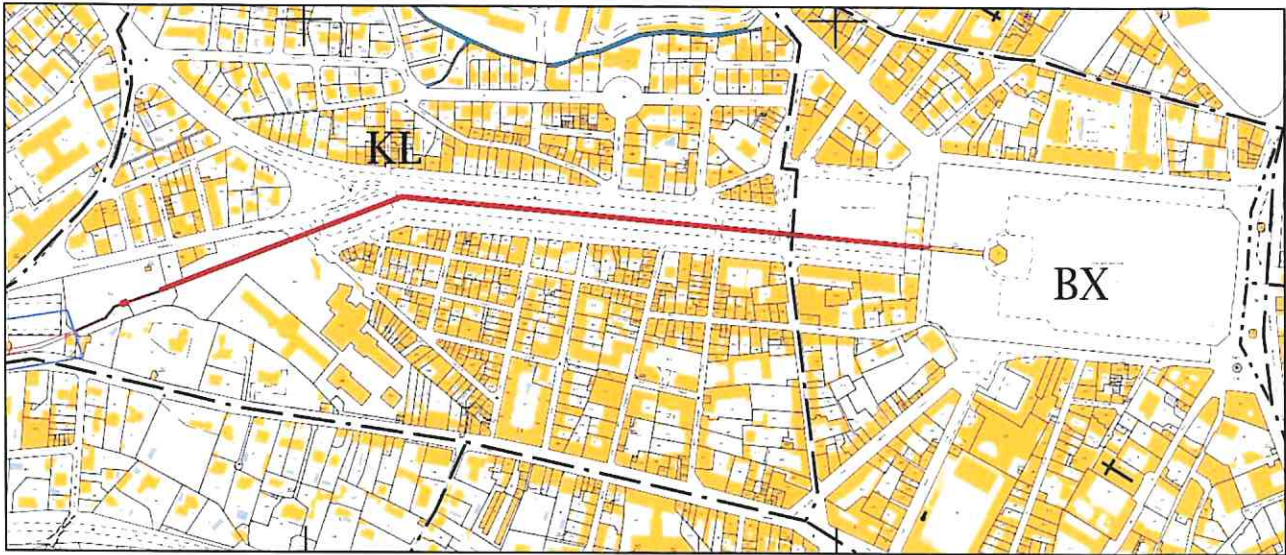
*Parcours sur la commune de Montpellier jusqu'à l'entrée dans le domaine d'O*



*Parcours sur la commune de Montpellier  
depuis l'entrée dans le domaine d'O jusqu'au milieu du domaine d'Alco*



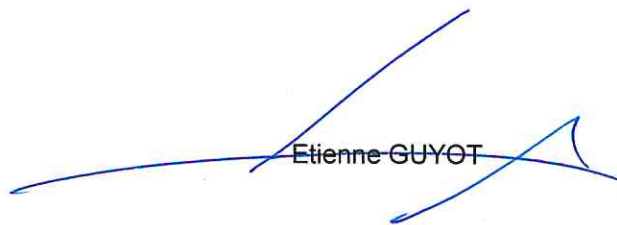




*Parcours sur la commune de Montpellier de l'avenue de Lodève jusqu'au Peyrou*

Fait à Toulouse, le 22 JUIL. 2022

Le Préfet de région,

  
Etienne GUYOT